



# La Résidence autonomie du Pays bleu

La Résidence propose un hébergement adapté et sécurisé  
pour les **personnes âgées autonomes**.

C'est un ensemble de logements individuels associé à des services collectifs. Elle se trouve au cœur de Renazé, à proximité immédiate des services publics, de santé et des commerces de la ville.

Résidence  
AUTONOMIE  
DU PAYS BLEU

# Un espace fonctionnel et convivial



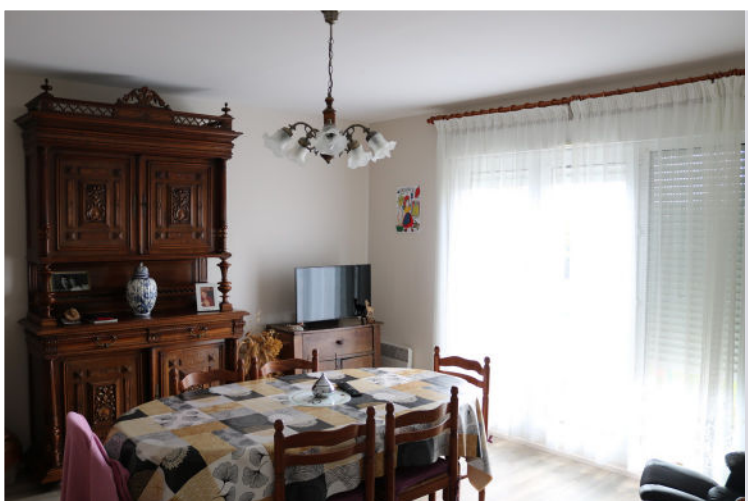
## Un hébergement adapté :

- 33 logements, du T1 bis au T2 – répartis sur 3 niveaux et un sous-sol desservis par un ascenseur – tous équipés de sièges de douche et de barres d'appui,
- Une salle d'animation climatisée, avec bibliothèque, internet et jeux de société,
- Une 2<sup>ème</sup> salle d'animation pour les repas collectifs,
- Une buanderie avec lave-linge et sèche-linge,
- Un grand parc extérieur, une pergola & une terrasse, ainsi que des jardinières adaptées,
- Des garages (optionnels),
- Des caves (optionnelles).

**Chaque résident doit apporter son mobilier afin d'aménager le logement à son goût.**

## Les tarifs 2025

*Toutes charges comprises : eau, électricité, chauffage, téléassistance, animations et veille de nuit.*



## par mois

- **T1 bis : 690 €**
- **T2 : 980 €**
- **Garage (optionnel) : 34 €**
- **Portage de repas (optionnel) : 9,50 €**

*Il est possible de bénéficier des aides au logement CAF et MSA, ainsi que de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie au sein de la Résidence.*

# Du personnel au quotidien

Placée sous la responsabilité et la compétence du CCAS, présidé par le Maire, la Résidence est un lieu de vie collectif qui est animé au quotidien par une équipe qualifiée :

- Une responsable administrative,
- Des animateurs du lundi au samedi midi,
- Des veilleuses de nuit,
- Du personnel technique pour les réparations et l'entretien des espaces verts.

## Des activités variées

L'équipe d'animation met tout en œuvre pour proposer des activités variées afin de maintenir l'autonomie des résidents et de leur faire découvrir ou redécouvrir des pratiques.

- **Ateliers** : numérique, gym douce, chorale, informatique, lecture, pâtisserie, jardinage...
- **Sorties** : marchés, visites thématiques, expositions, cinéma, médiathèque...
- **Échanges** : rencontres avec les écoles, l'accueil de loisirs, le RPE..., rencontres avec d'autres structures qui accueillent des personnes âgées. Intervention de professionnels pour des animations yoga, musique, shiatsu...



## Des services

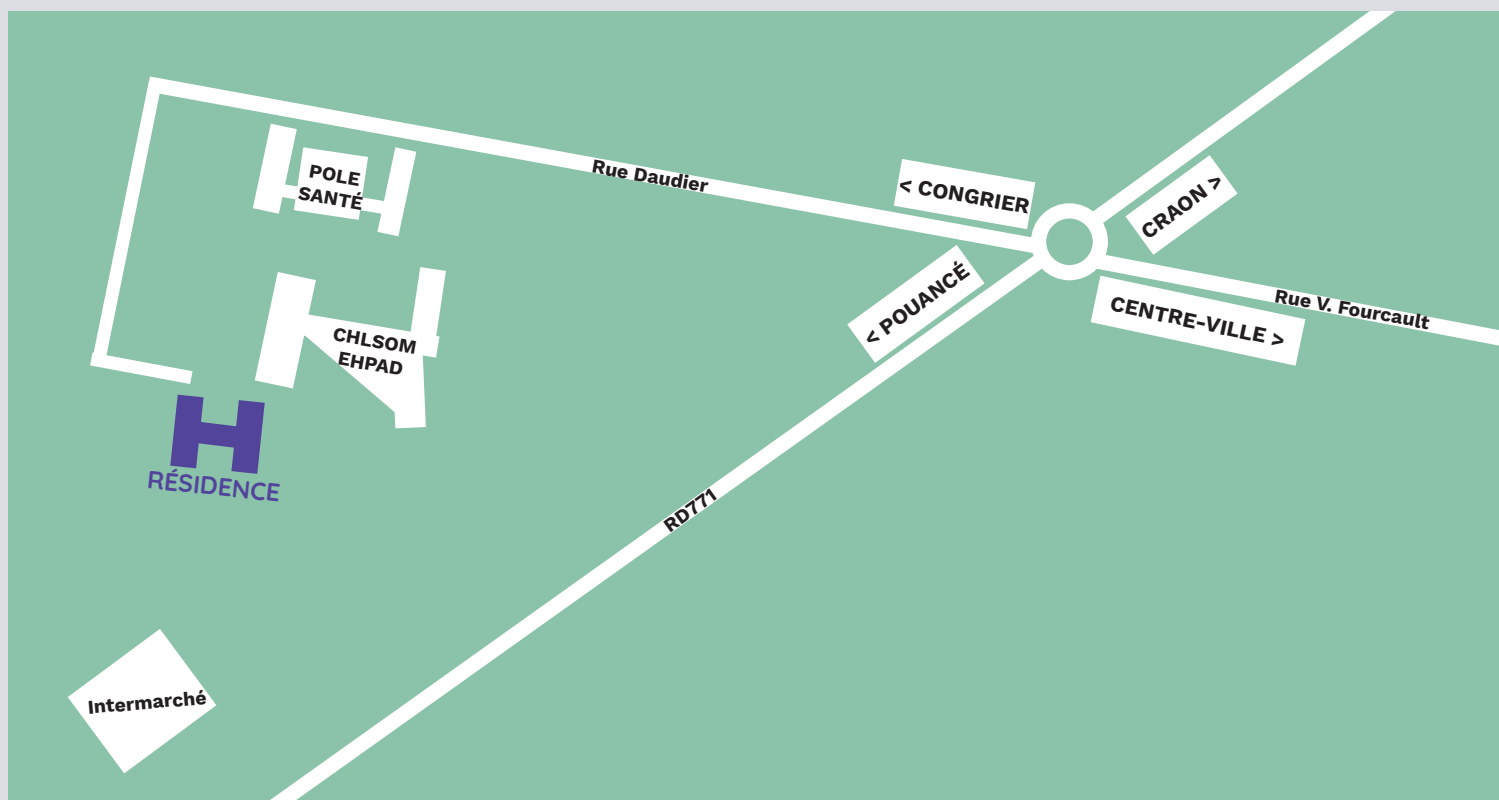
- Aide administrative,
- Navette gratuite 2 fois par semaine, pour se rendre dans le centre-ville
- Téléassistance en cas d'urgence
- Veilleuses de nuit, 7j/7
- Les services extérieurs (ADMR, SSIAD...) et les praticiens de santé peuvent intervenir au sein de la structure.



# Admissions

Une Résidence autonomie (auparavant appelée Foyer logement) est un mode d'hébergement collectif non médicalisé. Son fonctionnement est régi par le Code de l'action sociale et des familles et c'est le Conseil Départemental qui délivre l'autorisation de fonctionner et qui contrôle la qualité des prestations par des évaluations régulières.

Le retrait du dossier d'inscription s'effectue en ligne, sur la plateforme ViaTrajectoire, service public gratuit et annuaire des acteurs du secteur médico-social.



Résidence  
AUTONOMIE  
DU PAYS BLEU

Résidence du Pays Bleu – 30, rue Daudier – 53800 RENAZÉ  
06 07 12 69 70 – residencepaysbleu@ccas-renaze.fr – www.renaze53.fr  
CCAS de Renazé – Place de l'Europe – 53800 RENAZÉ – 02 43 06 40 14

